



NUITS DE NOÉ POUR LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Le programme Nuits de Noé œuvre à **une meilleure prise en compte de la biodiversité nocturne** aux niveaux local et national. Il **sensibilise et accompagne les acteurs du territoire** dans le changement de leurs pratiques pour réduire les pressions sur les espèces nocturnes, notamment en luttant contre la pollution lumineuse.

LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE : DISCRÈTE MAIS ESSENTIELLE...

L'environnement nocturne est extrêmement riche en diversité et en activités. Ce sont **65 % d'espèces d'invertébrés et 28 % de vertébrés** qui vivent partiellement ou exclusivement la nuit. Les espèces nocturnes **sont nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes**. Elles rendent de nombreux services, indispensables aux humains, tels que la pollinisation, la respiration des végétaux ou la régulation des populations par les prédateurs nocturnes (rapaces, chauves-souris, mammifères, etc).

LE SAVIEZ-VOUS ?
En France, 95% des espèces de papillons sont nocturnes et contribuent activement à la pollinisation des fleurs.

1 milliard

On estime à plus d'un milliard le nombre d'insectes qui meurent chaque nuit sous les lampadaires l'été en France (ACS Owens et al. 2018).

31%

24% des Français sont exposés à l'éclairage public dans leur chambre et jusqu'à 31 % en ville (OpinionWay).

80%

Adapter son matériel d'éclairage peut permettre jusqu'à 80% d'économies sur sa consommation énergétique.

LA LUMIÈRE NUIT !

La pollution lumineuse **a progressé de 94%** en 25 ans en France (ADEME) et ce sont désormais **11 millions de points lumineux** qui couvrent le territoire uniquement pour l'éclairage public. L'éclairage artificiel excessif a pourtant de nombreux coûts...

- Un coût sur la biodiversité : de nombreuses espèces sont perturbées dans leur orientation, leurs déplacements, la prédation, l'alimentation, la pollinisation, la communication, la reproduction... ;
- Un coût sanitaire : en dérégulant les cycles hormonaux, affectant ainsi le sommeil ;
- Un coût énergétique et financier : souvent vétuste et énergivore, l'éclairage public représente en moyenne **40% de la facture d'électricité des collectivités (AFE)**.

L'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 précise les mesures à mettre en place sur l'éclairage nocturne, aussi bien privé que public. Ainsi, il est aujourd'hui **obligatoire** de se mettre à niveau sur l'éclairage. Il est du ressort **des collectivités** de mener la réflexion pour une meilleure prise en compte de la biodiversité nocturne et de fédérer les acteurs du territoire pour mettre en place une stratégie lumière ambitieuse, cohérente et efficace.

ENGAGEZ-VOUS AUX CÔTÉS DE NOÉ POUR LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE !

Noé porte depuis 2013 la **Charte de l'Éclairage Durable** : **10 engagements concrets** pour orienter élus, services techniques et usagers dans la mise en place des bonnes pratiques d'éclairage. **Adhérez à la Charte et bénéficiez de l'accompagnement de Noé** pour vous aider à respecter ces engagements, valoriser vos actions et entrer dans la communauté des collectivités engagées pour la biodiversité nocturne.



Pour en savoir plus sur le programme et ses actions rendez-vous sur <http://noe.org/restaurer/programme/les-nuits-de-noe/>

CHARTRE DE L'ÉCLAIRAGE DURABLE

PHASE 1

DÉFINIR UNE STRATÉGIE D'ÉCLAIRAGE AMBITIEUSE ET CONCERTÉE

ENGAGEMENT #1

Inventorier la biodiversité nocturne sur votre territoire pour mieux la prendre en compte.

ENGAGEMENT #2

Faire le point sur vos obligations et vos ambitions en matière d'éclairage.

ENGAGEMENT #3

Sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de biodiversité nocturne.

ENGAGEMENT #4

Co-construire une stratégie lumière cohérente avec les parties prenantes de votre territoire.

ENGAGEMENT #5

Valoriser votre retour d'expérience et vos pratiques en faveur de la biodiversité sur votre territoire.

PHASE 2

METTRE EN PLACE LES BONNES PRATIQUES POUR RÉDUIRE EFFICACEMENT L'ÉCLAIRAGE

ENGAGEMENT #6

Adapter la temporalité de l'éclairage aux besoins réels.

ENGAGEMENT #7

Privilégier les couleurs de lumière les moins impactantes pour la biodiversité.

ENGAGEMENT #8

Supprimer les émissions de lumière en direction du ciel.

ENGAGEMENT #9

Limiter la puissance et l'intensité de la lumière émise.

ENGAGEMENT #10

Gérer durablement le matériel en fin de vie.

